

Simard, Andrée

De: Simard, Andrée
Envoyé: 14 mars 2012 15:45
À: Secrétariat
Objet: TR: AVIS DE NON CONSENTEMENT D'UN COMPTEUR DE LECTURE À DISTANCE

De : Chantal Blais [mailto:calendula@cooptel.qc.ca]

Envoyé : 14 mars 2012 15:14

À : Dubois, Véronique

Cc : Vicki May Hamm; diane.pelletier@cgocable.ca; natp@cgocable.ca; nathbel30@hotmail.com; bouc7@sympatico.ca; info@ville.magog.qc.ca; rangerconseiller@live.ca; olitremblay@hotmail.com; denisepmarcotte@hotmail.com; y.lamontagne@bell.net; mbom@cgocable.ca; preid-orfo@assnat.qc.ca; pierre.jacob@parl.qc.ca; info@uniondesconsommateurs.ca

Objet : URGENT: Projet de lecture à distance d'HQ - Dossier: R-3770-2011

LE: 14 mars 2012

À: Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie

DE: Chantal Blais

Une hyper-électro-sensible inquiète pour sa santé et celle de tous les québécois

LA MAGOISE CHANTAL BLAIS SOUFFRE D'ÉLECTROSENSIBILITÉ, un article dans le Reflet du Lac du 27 février 2012

<http://www.lerefletdulac.com/Actualites/Actualite-regionale/2012-02-27/article-2906879/%26laquoJe-vis-un-veritable-calvaire%26raquo/1>

LES NOUVELLES DE RADIO-CANADA, DIMANCHE LE 5 FÉVRIER 2012

<http://www.youtube.com/watch?v=gkVwrhLoh2I>

CC: Mad. Vicky May Hamm, mairesse de Magog et les conseillers de Magog
M. Pierre Reid, Député d'Orford
M. Pierre Jacob, Député Brome-Missisquoi
Union des consommateurs
Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétisme / CQLPE

OBJET: DEMANDE DE REFUSER LE PROJET DES COMPTEURS DE LECTURE À DISTANCE D'HYDRO-QUÉBEC ET AVIS DE NON CONSENTEMENT D'UN COMPTEUR DE LECTURE À DISTANCE CHEZ MOI

Veuillez prendre note que mon courriel en date du 12 janvier 2012 envoyé à la Régie de l'Énergie dont j'ai reçu l'avis de réception seulement le 15 février n'apparaît pas sur le site:

<http://internet.regie-energie.qc.ca/DEPOT/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=111&phase=1&Provenance=D>
avec les autres lettres. Vous trouverez à la suite de ce courriel les courriels ci-haut mentionnés.

Je désire que vous ajoutiez à mon courriel de janvier le courriel ci-dessous relatant diverses informations très importantes à prendre en considération pour vos audiences débutant la semaine prochaine.

En tant que personne hyper-électro-sensible (une allergie aux ondes qui rend la vie impossible dans un environnement urbain électropollué) je ne peux être exposée à toutes ces ondes électromagnétiques de

radio-fréquence WIFI. Depuis de nombreuses années toute cette technologie du sans fil me causent diverses douleurs et dernièrement mes douleurs se sont aggravées au point que je ne peux presque plus sortir à l'extérieur de chez moi. J'étais électrosensible et maintenant je suis devenue depuis janvier dernier une hyper-électro-sensible. Nous sommes de nombreuses personnes au Québec à souffrir de ce handicap. Nous sommes présentement en survie dans ce monde électropollué par des antennes-relais à cellulaires installés sur des hôpitaux, des centres pour personnes âgées ou à faibles revenus, dans des cocher d'église, près des écoles, des garderies..... <http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2012/02/24/002-cellulaire-ondes-toits.shtml> et prochainement si vous accepter ce projet ces compteurs émettant des ondes électromagnétiques nocives rajoutera à ce que nous avons déjà.

Ces compteurs électropolluants émettent des ondes NOCIVES invisibles, non palpables, insonores, sans odeur, sans couleur et pénètrent à travers les murs, les fenêtres, les plafonds, les planchers et la peau provoquant une lente cuisson progressive électrisante pour le corps humain ainsi qu'une surtension de l'influx nerveux et bien plus...

Pour moi, une simple exposition aux ondes électromagnétiques de deux heures pour aller faire mes courses dans ma ville de Magog m'occasionnent des douleurs et des symptômes très difficile à vivre pendant 2 à 3 jours: **tachycardie, palpitations, points au cœur, serrement de la cage thoracique, difficulté respiratoire, nausée, vertige, sensation de brûlure interne et sur ma peau (comme un gros coup de soleil), serrement des organes internes et douleur au bas ventre, fatigue extrême, douleurs dans le cou et dans le dos, douleurs musculaires aux bras et dans les jambes, tremblement interne, nervosité extrême, anxiété, dépression, insomnie, difficulté de concentration et incapacité de bien réfléchir...** Et une simple exposition d'un cellulaire en fonction à plusieurs pieds de moi à l'instant même cela m'occasionne **de la tachycardie, un serrement de la cage thoracique, une difficulté à respirer et des douleurs musculaires pendant quelques heures.** Je ne souhaite pas à personne de vivre cette souffrance. C'est inhumain ! Vous trouverez sur ce site les symptômes et douleurs que ressentent les gens à cause de ces ondes électromagnétiques: http://www.electrosensible.org/b2/media/blogs/BlogEHS/documents/sante_tm/Liste_detaillée_symptomes_riverains_antennes_relais_Belgique_Mars_2006.pdf

Je peux vous dire que plus je m'informe sur ces nouveaux compteurs intelligents et sur les compteurs de lectures à distance courte, plus j'ai des raisons très sérieuses de m'inquiéter pour ma santé, votre santé et celle de tous les québécois. Je vous demande de ne pas prendre cette situation à la légère. Ce sera un très grave problème sanitaire d'une pandémie d'électro-hyper-sensible dans les mois et les années à venir si ces compteurs sont installés au Québec et si cette technologie ne cessent d'augmenter et principalement pour les bébés et les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes malades, les personnes âgées et les personnes déjà électrosensible. À l'heure actuelle environ 10% de la population serait électro-sensible, dans certains pays c'est plus. Présentement 90 % des gens électro-hyper-sensibles ignorent qu'ils le sont. En 2017, c'est-à-dire demain, on estime que le pourcentage de personnes électro-sensibles sera de 50% si le niveau d'exposition aux rayonnements électromagnétiques ne cesse d'augmenter http://www.next-up.org/pdf/EHS2006_HallbergOberfeld.pdf et <http://www.21esiecle.qc.ca/les-cas-d%C3%A9lectrohypersensibilit%C3%A9-risquent-dexploser>

À la lumière des informations et études recueillies de par le monde aux sujet de ces compteurs à radio-fréquence incluant les compteurs numériques de lecture à distance courte, plusieurs médecins et spécialistes craignent que ceux-ci n'engendrent une importante vague de nouveaux malades environnementaux et que ceux qui le sont déjà le deviennent de façon critique. On dit qu'une image vaut mille mots... ce diagramme en dit long sur les puissantes émissions de ces nouveaux compteurs <http://stopsmartmeters.org/wp-content/uploads/2011/03/Picture-1.png> et il semblerait que ces compteurs

d'Hydro-Québec sont les même que ceux installés par PG&E en Californie. Depuis l'installation de ces compteurs intelligents, de nombreux résidents se disent aux prises avec des problèmes de santé, dont des maux de tête, des bourdonnements d'oreille, des nausées, des acouphènes et des troubles cardiaques. Deux mille plaintes ont été déposées. « **Les nouveaux compteurs dits intelligents émettent plus de rayonnements que les téléphones mobiles** », une militante témoigne dans le *New York Times*. « **Avec les téléphones mobiles, vous pouvez choisir de ne pas en avoir, ou de l'éteindre lorsque vous ne l'utilisez pas. Mais avec ce nouveau compteur, vous n'avez pas le choix, c'est de façon constante, on vous l'impose, vous ne pouvez pas l'éteindre.** » <http://www.bsavenir.fr/2012/03/03/ces-compteurs-electriques-%C2%AB-intelligents-%C2%BB-qui-risquent-de-vous-pourrir-la-vie/>.

Le Devoir annonçait le 4 février que la Commission des Services de Californie a autorisé les clients du principal distributeur d'électricité de cet état, la société PG&E, à refuser l'installation dans leur résidence des compteurs dits intelligents.
<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/341850/la-californie-autorise-le-refus-des-compteurs-intelligents>

Nous avons déjà au Québec des gens qui se plaignent de douleurs et de symptômes depuis la pose de ses compteurs intelligents. Ici un exemple dans le quartier Villieray:
<http://tvanouvelles.ca/video/1477132991001/des-clients-laquoaffectedesraquo-reportage/> et <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2012/02/20120227-180839.html> . Ceci n'est que la pointe de l'iceberg. Plusieurs personnes ne font pas le lien avec la pose d'un nouveau compteur chez eux et les problèmes de santé qui surviennent par la suite. Les urgences des hôpitaux débordent et il n'y a pas de médecins et de spécialistes compétent en problèmes environnementales qui peuvent déceler la vraie source des malaises que les gens vivent à cause de la pollution d'ondes électromagnétiques.

J'ai appris dans le vidéo du lien ci-dessous, comment fonctionne le maillage entre les compteurs intelligents <http://www.youtube.com/watch?NR=1&v=FLcTaSG2-U> (je suis désolée, c'est en anglais car ce vidéo provient de la *Californie* et le rapport des États-Unis), on y explique que les compteurs communiquent en permanence entre eux pour échanger des données et que les ondes produites circulent à hauteur d'homme de manière latérale au lieu de provenir en angle à partir d'une antenne comme pour les téléphones.

Il y a d'autres façons plus sécuritaire que des compteurs à radio-fréquences tel que via la fibre optique : http://www.radiationresearch.org/index.php?option=com_content&view=article&id=138%3Asmart-meters-smarter-practices-&catid=1%3Anews et beaucoup moins chère <http://vtdigger.org/2012/03/01/leas-wireless-vs-wired-smart-meters/>

J'ai appris en janvier dernier que nous avons déjà ce genre des compteurs de lecture à distance courte qui sont installés au Québec depuis plusieurs années. Ces compteurs émettent des micro-ondes nocives. Ces gens sont soumis à un balayage latéral très intensif de micro-ondes généré par ces nouveaux compteurs dont on connaît encore très mal les effets sur la santé humaine, dont on soupçonne sérieusement qu'elles soient très dangereuses pour la santé et même fortement cancérogènes tel que vous verrez sur ce vidéo: <http://www.youtube.com/watch?v=mYHk1zmMqko> et la liste dans ce texte: http://www.aseq-ehaq.ca/ma_emfs/des/emfs_des_II_fr.php et selon l'OMS <http://www.greenit.fr/article/materiel/telephone/ondes-loms-confirme-les-risques-de-cancer-3717> et <http://www.next-up.org/pdf/LeJournalDelHabitationOMSsePencheSurLesImpactsDelElectromagnetisme30012008.pdf> ensuite sur les végétaux tel que vous verrez sur cette vigne brûlée par un compteur intelligent <http://www.21esiecle.gc.ca/compteurs-intelligents-invasion-de-domicile> et en vidéo : http://www.youtube.com/watch?v=lsuP_WBBR2c&NR=1 et sur la vie animale

<http://www.buergerwelle.de:8080/helma/twoday/bwnews/stories/2860/> et en vidéo:
<http://www.youtube.com/watch?v=kl0JJgKkyzs&feature=g-vrec&context=G2afcbcfRVAAAAAABg>.

Chaque compteur de lecture à distance est comparable et probablement même pire que d'avoir une antenne de téléphonie cellulaire ou une ligne à haute-tension dans son habitation ou un four à micro-ondes en fonction http://www.dailymotion.com/video/x8csfw_mesures-des-micro-ondes-qui-s-echap_news#rel-page-1. Voyez sur cette vidéo comment les ondes de ces compteurs de lecture à distance voyagent et émettent <http://www.hydroquebec.com/programme-remplacement-compteurs/video.html>.

Si ce projet de compteurs intelligents est accepté et que les compteurs intelligents et les compteurs de lectures à distance courte ne sont pas enlevés le plus tôt possible, nous risquons tous de devenir électrosensibles. Des chercheurs français démontrent que les champs électromagnétiques (CEM) modifient la physiologie du sang et du cerveau et que l'impact sur ces marqueurs biologiques augmente et diminue selon l'intensité de l'exposition <http://www.21esiecle.qc.ca/files/SICEM.pdf> et l'étude de 2 médecins français <http://next-up.org/pdf/LeSyndromedesMicroOndesVersion012007Fr.pdf> et une déclaration commune d'un appel de scientifiques, de chercheurs et de médecins en France http://www.dailymotion.com/video/x8rqig_danger-telephonie-mobile-appel-scie_news

Je suis en contact avec des gens qui ressentent les effets d'intolérances depuis la pose d'un compteur de lecture à distance CENTRON DE ITRON TYPE C1SR à leur habitation: des symptômes neurologiques, cardiaques, respiratoires, dermatologiques, ophtalmologiques, débutant par de l'insomnie, des maux de tête et pouvant s'aggraver et occasionner une crise cardiaque, un cancer et se terminer par la mort, voici une liste non exhaustive des différents symptômes, d'autres qui sont déjà électro-hyper-sensibles ce qui augmentent notre intolérance et pour certains il y aura une aggravation de divers symptômes ou maladies déjà diagnostiqués (**Sclérose en plaques, Alzheimer, Parkinson, Maladie de Lou Gehrig (SLA), fibromyalgie, problèmes cardiaques, cancer, maladies mentales...**)
<http://www.youtube.com/watch?v=n7L21XOC2wA&feature=related>.

Chez mon amoureux demeurant à Magog, il y a deux compteurs CENTRON DE ITRON TYPE C1SR de lecture à distance courte. Il a commencé en décembre à ressentir divers symptômes d'électrosensibilité semblable au mien mais moins intense. En janvier, après vérification nous avons été très surpris de voir que les deux compteurs sur son habitation émettaient aux 30 secondes. Nous avons fait le nécessaire pour empêcher les ondes de pénétrer dans la maison et ces symptômes se sont résorbés. Maintenant il est légèrement électrosensible lorsqu'il est en présence d'un cellulaire ouvert à proximité de lui. Moi lorsque j'allais chez lui, je ressentais bien que mes malaises d'électrosensibilité revenait mais je n'avais jamais penser à vérifier les compteurs ! C'est suite à la lecture de la revue de la Maison du 21ème siècle que j'ai découvert qu'ils y avaient des compteurs qui émettaient des radio-fréquences dommageables à la santé:
<http://www.21esiecle.qc.ca/files/Compteurs%20oct11.pdf>

Nous sommes très nombreux à souffrir en présence de cette pollution de micro-ondes nocives électromagnétiques (ligne haute-tension, antenne relais, four micro-ondes, Wi-Fi, téléphone sans fil, cellulaire, Internet sans fil, câblage électrique...). Sans compter ceux qui ne savent même pas la source réelle de leurs malaises et qui se rendent chez leur médecin ou à l'hôpital sans obtenir un apaisement de leurs souffrances et la cause réelle. Il devient de plus en plus difficile pour la médecine de pouvoir effectuer un diagnostic médical précis alors que nous baignons de plus en plus dans les champs électromagnétiques.

Devrons-nous tous prochainement porter en permanence des vêtements anti-radiation afin de protéger notre santé comme ces femmes en Europe <http://www.rts.ch/video/emissions/mise-au-point/2941044->

reportage-je-suis-electro-sensible-et-je-me-protege.html, tel que vendu sur ce site québécois : http://www.em3e.com/francais/3e_page_produits_tissus_antiradiation.html et/ou d'acheter un appareil de mesure afin de vérifier les endroits où nous allons? http://www.em3e.com/francais/3e_page_produits_mesures.html. Déjà ici au Québec, il y a de nombreux électro-sensibles qui doivent se protéger avec des vêtements spéciaux anti-ondes et qui ont un appareil de mesure afin d'éviter d'être exposés aux ondes électromagnétiques. Si ce projet se poursuit, pour nous ce sera très difficile de trouver un endroit pour survivre à cette pollution.

Devrons-nous comme en Europe, bientôt vivre dans une grotte http://www.robindestoits.org/VIDEO-Electrosensibilite-elles-se-refugient-dans-une-grotte-pour-fuir-les-champs-electromagnetiques-le-JT-de-canal-01-11_a1359.html ou dans une caravane blindée <http://www.youtube.com/watch?v=iXBV40K5rjs> ou dans une tente <http://alsace.france3.fr/info/haute-alsace/wolfersdorf--une-tente-pour-un-electrosensible-71903881.html> pour ne plus souffrir.

Les lignes directrices canadiennes applicables aux radio-fréquences établissent un seuil de 1000 microW/cm². En Russie, le seuil est de 10 microW/cm² pour la même gamme de fréquences, et à Salzbourg (Autriche), il est de 0,1 microW/cm². **Les dispositions du Code de sécurité 6 du Canada se fondent sur les effets thermiques, tandis que les autres lignes directrices s'appuient sur les effets biologiques.** Santé Canada est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de resserrer les dispositions en place car, si ce type de rayonnement ne réchauffe pas les tissus, il est sans effet et les lignes directrices en vigueur assurent la protection du public contre les effets thermiques. **Des preuves scientifiques indiquent le contraire** ce que d'autres gouvernements ont reconnu et les effets ont été récemment documentés dans le RAPPORT BIOINITATIVE, qui réclame des directives fondées sur les effets biologiques dans le cas des rayonnements micro-ondes.

Le public canadien doit être protégé contre les rayonnements micro-ondes, et cette responsabilité incombe à Santé Canada. Dans le cas présent, il semble que Santé Canada ne s'acquitte pas de cette responsabilité et tarde à informer Industrie Canada des risques que peuvent présenter les rayonnements micro-ondes. La situation doit être corrigée. Il ne faudrait en aucun cas ignorer ces premiers indices de risques pour la santé. Santé Canada devrait à tout le moins invoquer le principe de précaution si les preuves scientifiques lui semblent non concluantes. Voici les normes tenant compte de la santé des gens:

<http://videos.next-up.org/SfTv/Liechtenstein/AdopteLeStandard06VmBioInitiative/17112008.html>
<http://www.cqlpe.ca/Bulletins/Numero3.htm#7>

Une demande urgente de réviser le code de sécurité 6 a été formulé par MADGA HAVAS

<http://www.thermoguy.com/pdfs/Declaration%20of%20Dr.%20Magda%20Havas.pdf> et
<http://www.youtube.com/watch?v=xdtlPb3Veuw>

Les nouveaux compteurs numériques à radio-fréquence de lecture à distance courte qui sont installés dans les nouvelles habitations au Québec ou qui ont été remplacés dernièrement, émettent entre 1 à 3 fois la minute et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le modèle est le C1SR CENTRON de ITRON, voir photo ci-jointe de ce compteur numérique et d'autres informations sur ce document pdf: <https://itron.com/na/PublishedContent/CENTRON%20C1SR%20R300%20Meter.pdf> qui est décrit comme étant "High Power", avec une puissance de transmission spécifiée à 5 Watts / +20 dBm entre 910 à 920 MHz avec saut de fréquence (frequency hopping), soit les mêmes que celle d'un cellulaire émettant régulièrement en mode acquisition, c'est-à-dire qu'il signale constamment sa présence pour fin de relève à distance par un employé d'Hydro-Québec circulant en véhicule à proximité. Ces compteurs numériques dit 'non intelligents' ne communiquent pas avec le réseau cellulaire, mais bien avec des véhicules d'Hydro équipés de releveur automatique de compteurs, et

supposément seulement lorsque ces véhicules passent dans la rue pour communiquer avec un releveur de compteurs mais les mesures démontrent que le compteur transmet toute la journée, pour communiquer avec un releveur de compteurs absent. Chaque émission de ces compteurs devient pour le corps une agression constante. J'en ai fait moi-même l'expérience lors d'une vérification de ces émissions d'ondes dans ma région qui a duré une vingtaine de minutes et qui a grandement affectés ma santé et qui a probablement contribué à augmenter ma sensibilité et à devenir une hyper-électro-sensible <http://www.cqlpe.ca/Bulletins/Numero5.htm#2>

Il y a déjà plusieurs années qu'Hydro-Québec installe en catimini de tels compteurs électropolluants partout au Québec. Cette insouciance d'Hydro-Québec face à la santé de ses clients peut avoir de sérieuses conséquences. Pour plus d'information écouter cette émission radio intitulée les compteurs intelligents d'Hydro-Québec sont-ils nocifs? Une entrevue avec Stéphane Bélinsky, technicien en hygiène électro-magnétique : <http://www.985fm.ca/audioplayer.php?mp3=120337>.

Des inquiétudes sérieuses sont soulevées par ces nouvelles technologies en raison des effets nocifs des micro-ondes émis par ces appareils. Tout nous porte à penser que ce problème déjà préoccupant et déjà dénoncé par plusieurs citoyens partout en Amérique du nord <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2011/11/20111104-064400.html> et sera aggravé spécialement dans les propriétés à plusieurs logements ce qui ferait en sorte que, et cela a très peu été étudié encore, la nocivité de ces appareils pourrait être cumulée lorsque des «compteurs intelligents » sont regroupés dans ou sur une même propriété.

Devrons-nous faire comme en Californie et retourner à Hydro-Québec ces compteurs qui nous rendent malades ?

<http://www.youtube.com/watch?v=l05o3re1D-U>

Ce sera un très grave problème sanitaire de santé publique si ce projet se poursuit. Hydro-Québec, Santé Canada et nos gouvernements en seront imputables. C'est à vous la Régie de l'Énergie de ne pas accorder à Hydro-Québec de nous imposer ces compteurs émettant des radio-fréquences nocives à notre santé à tous !

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de lire le tout et de bien comprendre l'importance de votre décision pour votre santé, celle de votre famille, vos ami-es et celle de tous les québécois.

Chantal Blais

Une résidente de Magog hyper-électro-sensible inquiète pour sa santé et pour celle de tous les québécois !

RÉFÉRENCES IMPORTANTES:

COMPTEURS INTELLIGENTS – DES PERTES DE 100 MILLIONS POUR HYDRO-QUÉBEC

Un regroupement de syndicats a dénoncé lundi de nouvelles lacunes dans le projet de compteurs intelligents d'Hydro-Québec. À une semaine des audiences publiques de la Régie de l'énergie sur le projet de remplacement des compteurs d'Hydro-Québec, les compteurs intelligents sont encore controversés. Manque de rentabilité, perte d'emplois et faible fonctionnalité du matériel s'ajoutent à la liste des préoccupations que soulève déjà la possibilité d'installer des compteurs intelligents. «Il serait plus sage qu'Hydro-Québec mette son projet sur la glace, car il n'est pas rentable et pourrait engendrer 104 M\$ de pertes», affirme Ginette Paul, présidente du Syndicat des employés de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec (SCFP 2000). L'implantation des nouveaux compteurs hydroélectriques est contestée par les syndiqués. En plus d'entraîner la mise à pied d'un millier de personnes, le projet d'implantation des compteurs à lecture à distance ferait

perdre au bas mot 100 millions de dollars sur 20 ans à Hydro-Québec, ont dénoncé la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) hier.
<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/344920/compteurs-intelligents-des-pertes-de-100-millions-pour-hydro-quebec>
<http://www.journalmetro.com/linfo/article/1122533--nouvelle-charge-contre-les-compteurs-intelligents>

COLLATERAL DAMAGE: SPEAKING OUT AGAINST WIRELESS HARM

... alors s'il vous plaît, ayez le courage moral et la décence humaine de faire quelque chose, parce que ceux d'entre nous qui tombent malades à cause de cela ne peuvent pas le faire seuls. Nous avons besoin de votre aide. Le problème est devenu trop grand et bientôt il n'y aura pas moyen d'y échapper. Si vous êtes vraiment un être humain, commencez à vous comporter comme tel. S'il vous plaît, n'acceptez pas ce qui arrive à vos frères humains. S'il vous plaît, souciez-vous de moi et de mes enfants et des autres qui comme nous souffrent le martyr. S'il vous plaît, préoccupez-vous de ceux qui sont touchés et qui ne le réalisent même pas encore. S'il vous plaît, faites quelque chose à ce sujet.

<http://stopsmartmeters.org/2012/02/29/collateral-damage-speaking-out-against-wireless-harm/>

COMPTEURS INTELLIGENTS D'HYDRO-QUÉBEC

FAMILLE LEPAGE DANS VILLERAY: MAUX DE TÊTE ET MAUX DE VENTRE

<http://tvanouvelles.ca/video/1477132991001/des-clients-laquoaffectedesraquo-reportage/>

http://www.firstpost.com/topic/person/pimp-c-6-compteurs-intelligents-dans-une-cuisine-et-53-compteurs-da-video-l5JEDq_I2KI-21942-1.html

COMPTEURS CENTRON DE ITRON TYPE C1SR D'HYDRO-MAGOG, D'HYDRO-QUÉBEC, D'HYDRO-SHERBROOKE

DIANE GENDRON

<http://www.cqlpe.ca/Bulletins/Numero3.htm#20>

DU PAPIER D'ALUMINIUM POUR SE PROTÉGER DES COMPTEURS INTELLIGENTS

C'est le cas de Jean-Pierre Grauby, un résidant de Boucherville, qui craint des conséquences néfastes à long terme. Il a donc préféré ne prendre aucun risque, et recouvert son compteur avec trois couches de papier d'aluminium. Ce sont les ondes émises par le compteur qui l'inquiètent. L'appareil est installé près de la véranda où il a l'habitude de passer beaucoup de temps dès le mois d'avril. J'ai le compteur dans le dos quand je suis assis pour lire. Je ne suis pas certain qu'Hydro-Québec a vraiment toutes les données pour s'assurer que les micro-ondes n'auront pas d'effets néfastes. Je n'aime pas qu'on joue avec la santé des gens », a-t-il dit. Grauby est retraité du domaine de la pharmaceutique. Il sait qu'avant qu'un produit soit mis sur le marché, il doit avoir subi plusieurs tests. Il craint d'être un cobaye aux mains d'Hydro-Québec. <http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2012/01/20120131-142407.html>

DISCOURS D'OUVERTURE LORS DE LA MANIFESTATION DU 5 FÉVRIER 2012 DE JOSÉ LEVESQUE ET DISCOURS DE SCOTT MCKAY, DÉPUTÉ DU PARTI QUÉBÉCOIS DANS L'ASSOMPTION

<http://www.youtube.com/watch?v=kkED1oTRd68>

CONFLIT D'INTÉRÊT ET PARTICULARITÉ CHEZ LES COMITÉ CONSULTATIFS DE LA SANTÉ À L'O.M.S.

http://www.next-up.org/pdf/Conflit_d_interet_a_l_oms_et_icnirp.pdf

ELECTROSMOG – LES MISES EN GARDE PLEUVENT ET LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET SANTÉ CANADA LES IGNORENT

http://www.next-up.org/pdf/La_Maison_du_21e_siecle_Electrosmog_les_mises_en_gardes_pleuvent.pdf

LISTE DES COMTÉS, VILLES ET VILLAGES EN CALIFORNIE ET EN COLOMBIE-BRITANIQUE AYANT ADOPTÉS UNE RÉOLUTION DEMANDANT UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS À RADIO-FRÉQUENCES

<http://www.cqlpe.ca/pdf/Liste%2077%20villes%20opposees%20aux%20compteurs.pdf>

AU QUÉBEC 4 VILLES ONT ADOPTÉES UNE RÉOLUTION (d'autres villes à venir)

Municipalité de Lac Des Aigles, St-Colomban, St-Liguori et Sutton

<http://www.cqlpe.ca/pdf/ResolutionLac-des-Aigles5-mars-12.pdf>

<http://www.cqlpe.ca/pdf/Annexe%203.pdf>

<http://www.cqlpe.ca/pdf/ResolutionSaint-Liguori.pdf>

<http://www.cqlpe.ca/pdf/ResolutionSutton5-mars-12.pdf>

13,000 SIGNATURES DE QUÉBÉCOIS DÉSIRANT UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS INTELLIGENTS

La Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE) a salué le dépôt par le député Amir Khadir de deux pétitions signées au total par plus de 13 000 personnes, demandant un moratoire sur le projet d'installation de compteurs nouvelle génération par Hydro-Québec. Ces pétitions adressées à l'Assemblée nationale invoquent le fait qu'Hydro-Québec veut imposer à ses abonnés ces nouveaux compteurs sans avoir demandé leur assentiment, ce qui « constitue une grave atteinte à leur liberté de choix ». De plus, les radiations électromagnétiques émanant de l'émetteur-récepteur des compteurs contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, peut-on lire dans la pétition. Pour la CQLPE, le nombre élevé de signataires des pétitions envoie le message clair « qu'Hydro-Québec n'a pas l'acceptabilité sociale requise pour aller de l'avant avec ce projet dans sa forme actuelle ». « Ce résultat démontre aux dirigeants d'Hydro-Québec que les citoyens qui craignent les risques pour la santé des compteurs à radiofréquences ne sont pas que quelques marginaux, a précisé jeudi par voie de communiqué la CQLPE. L'inquiétude est généralisée et Hydro-Québec ne peut pas faire comme si les craintes de la population n'existaient pas. »

http://monteregieweb.com/main+fr+01_300+13_000_signatures_pour_un_moratoire_sur_les_compteurs_intelligents.html?ArticleID=746384&JournalID

QUESTIONNAIRE: Craignez-vous les rayonnements électromagnétiques des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec?

Du 26 janvier 2012 au 13 mars 2012

OUI 69 %

NON 27 %

PEUT-ÊTRE 3 %

http://endirect.radio-canada.ca/Event/Lactualite_en_continu_-_26_janvier_2012/22029625

SITE ET BULLETINS OFFICIEL DE LA COALITION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

<http://www.cqlpe.ca/> et sur Facebook <http://www.facebook.com/groups/cqlpe/>.

ENTREVUE AVEC JEAN HUDON LE CO-FONDATEUR DE LA COALITION

Au fil des propos échangés, découvrez divers aspects de la pollution électromagnétique et de ses conséquences sur la santé humaine, ainsi que les risques associés aux compteurs dits « intelligents ». Réjean Tremblay est le réalisateur de cette vidéo.

PARTIE 1

<http://www.youtube.com/watch?v=GhwwewQl1Y8>

PARTIE 2

<http://www.youtube.com/watch?v=s09BZ9xSzs8>

L'OPPOSITION CONTRE LES COMPTEURS INTELLIGENTS SE CONFIRME, ALORS QUE DES ABONNÉS REFUSENT DE FAIRE PARTIE DU PROJET-PILOTE D'HYDRO-QUÉBEC

<http://lejournaldemontreal.canoe.ca/actualites/regional/archives/2011/12/20111224-081240.html>

TVA ET PROTÉGEZ-VOUS - GOUVERNEMENT DU CANADA ET DU QUÉBEC

http://www.dailymotion.com/video/x8dkem_tva-champs-electromagnetiques-prote_news?ralg=behavior-meta2#from=playreton-14

CELLULAIRES : HUMANITÉ EN DANGER

http://www.youtube.com/watch?v=9_J_XCzQIRM&feature=related

DES VICTIMES DU CELLULAIRE TÉMOIGNENT

<http://www.youtube.com/watch?v=dsf1ujR4pkU>

DEVANT LA MENACE DE L'ÉLECTROSENSIBILITÉ, DES QUÉBÉCOIS-ES se prononcent massivement contre les compteurs 'intelligents'

<http://www.cqlpe.ca/SondageCQLPE.htm>

RAPPORT POUR LE CORPS MÉDICAL CONCERNANT LES EFFETS SANITAIRES DES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

http://www.medecine-environnementale.org/fic_bdd/pdf_fr_fichier/Le_syndrome_d%E2%80%99intolerance_aux_champs_13213714980.pdf

ÉTUDE SUR DES ÉLECTROSENSIBLES PAR LE DR. BEMPOMME – environ 200 patients démontrant la souffrance cérébrale des personnes électrosensibles

http://www.teslabel.be/PDF/Le_Syndrome_d_Intolerance_aux_Champs_Electromagnetiques_Pr_Belpomme_2011.pdf

TÉMOIGNAGES DE GENS ÉLECTROSENSIBLES AUX QUÉBEC

LA MAGOGOISE CHANTAL BLAIS SOUFFRE D'ÉLECTROSENSIBILITÉ, un article dans le Reflet du Lac

<http://www.lerefletdulac.com/Actualites/Actualite-regionale/2012-02-27/article-2906879/%26laquoJe-vis-un-veritable-calvaire%26raquo/1>

et à Radio-Canada

<http://www.youtube.com/watch?v=gkVvrhLoh2I>

LUCI ARCHAMBAULT ET JOSÉ LÉVESQUE AVEC LA PARTICIPATION DU DR. SYLVIE MORIN
(leucémie chez l'enfant, cancer du sein)

http://www.dailymotion.com/video/xaup9f_electrosmog-2-de-2-maison-saine_news?ralq=meta2-only#from=playrelon-14

GAÉTANE BOUCHER ET THÉRÈSE LAFLAMME AVEC LA PARTICIPATION DU DR. MAGDA HAVAS

http://www.dailymotion.com/video/xasvmy_toxique-1-de-3_news

KATHYA HEPPELL

<http://www.youtube.com/watch?v=SaTtkunjwM&feature=related>

KATHYA HEPPELL

UN REPORTAGE À L'ÉMISSION DE MONGRAIN LE 25 JANVIER 2012

<http://blogues.canoe.ca/mongrain/general/a-lemission-mercredi-25-janvier-2012/>

JOSÉ LEVESQUE

<http://www.youtube.com/watch?v=na54phoAuCs>

LINDA MACULLOUCH, UNE DAME QUI EST TRÈS PRÉOCCUPÉ PAR LES NOUVEAUX COMPTEURS ET ELLE SONNE L'ALARME

<http://www.youtube.com/watch?v=KAuezlgSe4A&feature=related>

VÉRONIQUE RIOPEL ET SA MÈRE VÉRONIQUE LAJOIE
TÉMOIGNAGE

<http://www.youtube.com/watch?v=w3RVn6XBT7g&feature=related>

VÉRONIQUE RIOPEL À L'ÉMISSION DE DENIS LÉVESQUE PARTIE 1

<http://www.youtube.com/watch?v=TtKTSVW4Fdw&NR=1&feature=endscreen>

PARTIE 2

<http://www.youtube.com/watch?v=WN4sSIVCZXc&feature=related>

ET EN France

DES ÉLECTROSENSIBLES VIVENT DANS UNE ZONE BLANCHES SANS ONDES

<http://www.youtube.com/watch?v=iXBV40K5rjs>

From: [Secrétariat](#)

Sent: Wednesday, February 15, 2012 10:15 AM

To: 'Chantal Blais'

Cc: mailto:VPC_SC_UPR@hydro.qc.ca

Subject: RE: AVIS DE NON CONSENTEMENT D'UN COMPTEUR DE LECTURE À DISTANCE

Madame Blais,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre courriel du 12 janvier dernier relatif à l'installation d'un compteur pour lecture à distance à votre domicile. Nous transmettons par la présente votre courriel à l'Unité Plaintes et Réclamations d'Hydro-Québec, qui verra à en assurer le suivi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont attachés peuvent contenir de l'information confidentielle; ils s'adressent exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance ni les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont attachés.

De : Chantal Blais [<mailto:calendula@cooptel.qc.ca>]

Envoyé : 12 janvier 2012 01:47

À : Secrétariat

Cc : Hudon Jean - Coalition CQLPE; Vicki May Hamm

Objet : AVIS DE NON CONSENTEMENT D'UN COMPTEUR DE LECTURE À DISTANCE

Mad. Isabelle Courville, Présidente
Hydro-Québec Distribution
75, Boul René Lévesque ouest
Montréal, QC, H2Z 1A4

OBJET : avis de non consentement à l'installation de tout compteur de lecture à distance et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de ma consommation d'électricité.

Madame Courville,

Mon nom est Chantal Blais de Magog et je souffre d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques depuis plusieurs années. Chez moi je n'ai pas de four micro-ondes, ni de téléphone sans-fil, ni de cellulaire, ni d'ordinateur sans fil, ni de souris sans fil, ni aucun système WI-FI.

Toute cette technologie de sans fil émet des ondes nocives (micro-ondes) polluant l'air ou nous vivons d'irradiation électromagnétiques à hautes fréquences dangereuses et perturbent tout organisme vivant. Pour ma part, ceci m'occasionnent différents maux et douleurs : **insomnie, acouphène, maux de tête, serremments de chaque côté de la tête, sensation de fourmis qui marchent sur la tête, sensation de brûlures sur le bout des oreilles et au visage, saignement de nez, crispation de la mâchoire, tachycardie, palpitations, serrement de la cage thoracique, difficulté respiratoire, palpitation, fatigue extrême, bras et jambes lourdes, douleurs dans le cou et dans le dos, tremblement interne, nervosité extrême, anxiété, dépression, difficulté de concentration et incapacité de bien réfléchir...**

Ceci est mon avis de non consentement à l'installation chez moi d'un compteur de lecture à distance qui serait vraiment désastreux sur mon état de santé qui est déjà précaire à cause de mon hypersensibilité à cette pollution d'ondes nocives. Je vous avise que je désire conserver mon compteur actuel à aiguilles et roulette qui n'émet pas d'ondes nocives à la santé comparativement aux compteurs de lecture à distance.

Et j'ajoute que je refuse aussi pour toutes les raisons ci-dessous:

S'il s'avérait que soit installé à l'adresse indiquée ci-dessus un ou plusieurs de ces dispositifs, conçus notamment pour effectuer une surveillance continue de la consommation d'électricité, Hydro-Québec et cette compagnie seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement relativement à l'installation et à l'utilisation d'un tel appareil, ou de plusieurs, à ma résidence.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies. Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de tous ses occupants. Un compteur 'intelligent', doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de ma (notre) propriété pour les motifs suivants :

1. Il permettrait d'identifier la signature de consommation électrique propre à chaque appareil électrique et ménager de cette résidence et enregistrerait à quels moments ils fonctionnent, ce qui constitue une forme d'invasion de la vie privée.
2. Il permettrait de surveiller en permanence les activités des résidents et leur présence sur les lieux, ce qui constituerait une violation de leur droit à la sécurité.
3. Il transmettrait des signaux sans fil qui pourraient être interceptés par des tiers inconnus non autorisés. Ces signaux pourraient être utilisés pour surveiller le comportement des résidents et leur présence sur les lieux, et ils pourraient aussi être utilisés par des criminels pour faciliter leurs activités criminelles contre les occupants.
4. Des données sur le profil des habitudes journalières des occupants sont récoltées, enregistrées et conservées en permanence dans des bases de données qui peuvent être accessibles à des tierces parties non autorisées ou non invitées, par les personnes qui en sont à l'origine, à connaître et à partager ces données privées.
5. Ceux qui ont accès aux banques de données recueillies par les compteurs 'intelligents' peuvent examiner un compte-rendu permanent des activités de cette résidence, et ainsi disposer d'un relevé très détaillé portant atteinte à la vie privée de ses occupants.
6. Ces bases de données peuvent tomber entre les mains de criminels, de maîtres chanteurs, d'individus piratant les communications sans fil, ou être partagées avec des agents de police, des employés d'Hydro-Québec et d'autres tiers non identifiés qui pourraient agir contre les intérêts des citoyens faisant l'objet de cette surveillance électronique.

7. Les compteurs 'intelligents' sont, par définition, des appareils de surveillance qui violent les lois fédérales et provinciales relatives à la mise sur écoute téléphonique en enregistrant et en conservant des données sur les activités privées et personnelles et sur les comportements individuels, sans le consentement et à l'insu des personnes ainsi surveillées.

8. Il est possible, par exemple, grâce à l'analyse de certaines données recueillies par les compteurs 'intelligents', pour des tierces parties non autorisées, de connaître à distance les conditions médicales d'une personne, ses activités sexuelles, sa localisation physique dans la maison, ses habitudes de vacances et diverses autres informations personnelles sur ses habitudes de vie.

9. Hydro-Québec n'a pas dévoilé de manière adéquate les capacités d'enregistrement et de transmission de ces compteurs 'intelligents', ni la quantité de données qui seront enregistrées, conservées et partagées, durant une période de temps indéterminée, et elle n'a pas expliqué les fins auxquelles tous ces renseignements seront utilisées, ni lesquels ne le seront pas.

10. Enfin, à la lumière des nombreux rapports scientifiques faisant état des multiples effets nocifs sur la santé humaine des micro-ondes pulsées de 910 MHz émanant de vos compteurs de modèles **FOCUS AXR-SD, CENTRON DE ITRON TYPE C1SR et ELSTER** émettent des micro-ondes reconnues comme possiblement cancérogènes par l'Organisation mondiale de la santé, et compte tenu des mesures effectuées par un expert compétent en octobre 2011 dans ce quartier et démontrant qu'ils « pulsent des émissions de champs électriques haute fréquence entre 1440 et 2880 fois par jour et même davantage » au lieu de seulement 6 fois par jour comme Hydro-Québec le prétend, et comme leur « densité de puissance émise en pointe mesurée à un mètre est en moyenne de 6712 mW/m² », ce qui dépasse de 671 % les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lesquelles tiennent compte des effets non-thermiques cumulatifs alors que le Code de sécurité 6 canadien ne tient compte que des effets thermiques, il est clair que les émissions de micro-ondes de vos compteurs excèdent les niveaux sécuritaires pour la santé humaine et animale, et constituent une grande source de pollution électromagnétique involontaire que vous n'êtes nullement en droit de nous imposer.

Par conséquent, je vous transmet par la présente un refus sans équivoque de tout consentement de ma part à ce qu'une installation ou une utilisation d'un compteur 'intelligent' soit effectuée sur ma résidence. Toute tentative d'y installer un tel appareil sera considérée comme une entrée non autorisée sur ma propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, et sera passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsable de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs 'intelligents' et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer mes activités sans avoir eu mon autorisation écrite préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possibles par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec, ainsi que par ses représentants et mandataires.

Je demande à recevoir une confirmation écrite m'assurant du respect de ce refus.

Merci de votre compréhension et de votre soutien,

Chantal Blais
84, rue St-Jude
Magog (secteur d'Omerville) Québec
J1X 5L2

C.C. Mad. La Mairesse de Magog, ses conseillers et La Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique

De : Chantal Blais [mailto:calendula@cooptel.qc.ca]

Envoyé : 21 février 2012 20:50

À : Jacques Dany - Le Reflet du Lac; alain.berube@transcontinental.ca; ghislain.allard@hebdomasquebecor.com; trudeaup@transcontinental.ca; jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca; christian.caron@hebdomasquebecor.com; jerome.gaudreau@latribune.qc.ca; Annie Corriveau; Vicki May Hamm; y.lamontagne@bell.net; preid-orfo@assnat.qc.ca; pierre.jacob@parl.gc.ca; Hydro-Québec Plaintes; Secrétariat; smckay-asso@assnat.qc.ca; Jeanson François

Objet : UN COMMENTAIRE IMPORTANT À LIRE S.V.P. - Merci !

LE: 21 février 2012

À: M. Pierre Reid, Député d'Orford
M. Pierre Jacob, Député de Brome-Missisquoi
M. Scott Mckay, Député de l'Assomption
Mad. Vicky May Hamm, La Mairesse de Magog
M. Yvon Lamontagne, Conseiller municipal de mon secteur à Omerville
Régie de l'Énergie - compteurs intelligents - dossier R3770-2011
Hydro-Québec – Unité des Plaintes et Réclamations

AUX: JOURNALISTES DE MAGOG ET SHERBROOKE – La Tribune, Le Reflet du Lac, Le Journal de Magog et de Sherbrooke

CCI: MES AMI-ES, MES SUPPORTEURS
ET MEMBRES BÉNÉVOLES DE LA COALITION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA
POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

DE: Chantal Blais, une magogoise électrosensible
<http://www.youtube.com/watch?v=gkVwrhLoh2I>

BONJOUR À VOUS TOUS !

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous un commentaire que j'ai écrit suite à une question sur Internet relativement aux compteurs d'Hydro-Québec:

LES COMPTEURS INTELLIGENTS D'HYDRO-QUÉBEC VOUS INQUIÈTENT-ILS ?
<http://www.voxconso.ca/les-compteurs-intelligents-dhydro-quebec-vous-inquietent-ils.html>

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps de lire mon commentaire.

BONNE LECTURE ! VOTRE SANTÉ ME TIENT À CŒUR !

Chantal Blais

Une magogoise électrosensible inquiète pour sa santé, pour celle de ses proches et de tous les québécois !

Les compteurs intelligents d'Hydro-Québec vous inquiètent-ils?

Je suis présentement hyper-électro-sensible et chez mon amoureux à Magog (Omerville) il y a deux compteurs de lectures à distance CENTRON DE ITRON TYPE C1SR sur son habitation. À chaque fois que je passais un peu de temps chez lui, j'avais des symptômes et des douleurs qui débutaient après quelques minutes et si je demeurais pendant plusieurs heures, mes douleurs et symptômes augmentaient et lorsque je revenais chez moi le tout se résorbait en quelques heures ou quelques jours. Cela pouvait dépendre de mon taux de tolérance et de l'exposition que j'avais. Mon amoureux a débuté à être électrosensible en décembre dernier lorsqu'il a débuté à travailler à temps plein chez lui dans son bureau à moins de 2 mètres des compteurs: sensation d'aiguilles au cerveau, tachycardie, palpitation, serrement de la cage thoracique, difficulté respiratoire et fatigue. Au début janvier, je découvre lors d'une vérification avec un détecteur d'ondes WI-FI que les compteurs émettent aux 30 secondes des ondes pulsées, 24 h sur 24. Ceci est une agression constante très grave pour le corps.

Nous avons fait le nécessaire pour que les ondes WI-FI des compteurs ne puissent plus pénétrer à travers le mur extérieur vers l'intérieur de son habitation et aussi que les compteurs ne puissent émettre à l'extérieur puisque c'est juste à côté de l'entrée, le patio extérieur et l'endroit du bac à recyclage. Depuis, nous n'avons plus de douleurs et ni de symptômes d'électrosensibilité chez lui. C'est bien d'empêcher les ondes des compteurs d'émettre mais c'est important aussi d'éviter toutes les technologies qui émettent des ondes de WI-FI: téléphone domestique sans fil, internet sans fil, cellulaire, console de jeux XBOX... et sans oublier ceux qui viennent des voisins et aussi des antenne-relais de cellulaire à proximité.

Voici deux sites très intéressants:

DIFFÉRENTES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ÉVITER L'ÉLECTROSENSIBILITÉ:

<http://www.emfwise.com/precautions.php>

DIFFÉRENTS MOYENS DE DÉTECTIONS D'ONDES :

<http://www.emfwise.com/detection.php>

Hydro-Québec clame que ses compteurs respectent les normes canadiennes. Toutefois, saviez-vous que ces normes (Code de sécurité 6) sont désuètes et inadéquates pour protéger la santé humaine ?

HYDRO-QUÉBEC, NOS GOUVERNEMENTS, SANTÉ CANADA ET INDUSTRIE CANADA doivent réévaluer les normes qu'ils ont établies il y a de nombreuses années. Ces normes ne tiennent pas compte des effets biologiques non-thermiques et ni cumulatif à la santé humaine. Le code 6 (600 microwatts/cm²) est désuet et non réaliste si on se fit à ceux de l'Europe, de la Chine, de la Russie, de la Suisse, de la Bulgarie, du Lichtenstein (0.1 à 10 microwatts/cm²) qui sont beaucoup plus sévères. La distance recommandée dans le dépliant d'un compteur ITRON TYPE C1SR est de 20 cm ici au Canada mais en Europe se serait entre 3 à 12 mètres et probablement plus pour le cas de personnes électrosensibles, les personnes malades, les femmes enceintes et les enfants.

Georges Abiad, chargé du projet chez Hydro-Québec, a publiquement admis qu'il faut conserver une distance sécuritaire d'au minimum 1 mètre du compteur. Or Hydro-Québec n'a jamais avisé qui que ce soit de prendre cette précaution, ce qui serait d'ailleurs impossible dans bien des cas. Certaines personnes (parmi lesquelles des enfants), dont la tête de lit est adossée à un mur derrière lequel se trouve un ou plusieurs compteur(s), se trouveront donc à moins de 1 mètre du compteur, 8 à 10 heures par nuit à l'année longue.

Santé Canada est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de resserrer les dispositions en place car, si ce type de rayonnement ne réchauffe pas les tissus, il est sans effet et les lignes directrices en vigueur assurent la protection du public contre les effets thermiques. De nombreuses preuves scientifiques indiquent le contraire ce que d'autres gouvernements ont reconnus dans les pays européens et les effets ont été récemment documentés dans le rapport BioInitiative, qui réclame des directives fondées sur les effets biologiques dans le cas des rayonnements micro-ondes.

Le public canadien doit être protégé contre les rayonnements micro-ondes, et cette responsabilité incombe à Santé Canada. Dans le cas présent, il semble que Santé Canada ne s'acquitte pas de cette responsabilité et tarde à informer Industrie Canada des risques que peuvent présenter les rayonnements micro-ondes. La situation doit être corrigée dès maintenant. Il ne faudrait en aucun cas ignorer ces premiers indices de risques pour la santé. Santé Canada devrait à tout le moins invoquer le principe de précaution si les preuves scientifiques lui semblent non concluantes.

De nombreux médecins et scientifiques prévoient que d'ici 2017, jusqu'à 50% de la population occidentale pourrait être touchée d'électrosensibilité aux micro-ondes. L'installation permanente d'un compteur intelligent dans nos demeures vont nous exposer tous à ce danger.

Alors, plus je m'informe et plus je suis inquiète pour notre santé à tous. Vous voyez présentement seulement la pointe de l'iceberg. Il faut prendre en considération toutes les informations, les recherches, les scientifiques et les électrosensibles qui nous alertent présentement. Si ces compteurs sont installés au Québec, ce sera un grave problème sanitaire qui sera imputable à Hydro-Québec.

Pour vous aider à prendre une décision éclairée, informez-vous en visitant le site de la Coalition et les différents sites et vidéos ci-dessous :

COALITION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTISME :

www.cqlpe.ca

DARK SIDE OF SMARTS METERS

<http://www.youtube.com/watch?v=FLeCTaSG2-U>

LES COMPTEURS INTELLIGENTS D'HYDRO-QUÉBEC... ET VOUS !

<http://www.youtube.com/watch?v=G8oBb0OuAWo&feature=related>

LE DISCOURS DU DÉPUTÉ SCOTT MCKAY DU PARTI QUÉBÉCOIS DANS L'ASSOMPTION LORS DE LA MANIFESTATION DU 5 FÉVRIER DERNIER :

<http://scottmckay.org/nouvelle/discours-lors-de-la-manifestation-de-la-cqlpe-contre-l'installation-des-compteurs-intelligents>

HUMANITÉ EN DANGER : FULL SIGNAL

<http://www.youtube.com/watch?v=308keuVHJfY&feature=related>

UN GROUPE DE PERSONNES DE LA CALIFORNIE RETOURNENT LEURS COMPTEURS INTELLIGENTS POUR CAUSE DE PROBLÈMES DE SANTÉ:

<http://www.youtube.com/watch?v=l05o3re1D-U>

CELLPHONE CASUALTIES, Dr.Devra Davis et plusieurs témoignages de victimes :

<http://www.youtube.com/watch?v=dsf1ujR4pkU>

LIVE BLOOD & ELECTROSMOG, Dr. Magda Havas:

<http://www.youtube.com/watch?v=L7E36zGHxRw&feature=related>

En Californie, suite à l'implantation des compteurs intelligents de nombreuses personnes tombent malades, les abeilles et les oiseaux quittent la région et des végétaux meurent... et Hydro-Québec veut nous imposer les mêmes genres de compteurs ici !!!

La Régie de l'Énergie étudie présentement la demande d'Hydro-Québec pour le déploiement, à compter de l'été prochain, de 3,8 millions de compteurs émettant des radio-fréquences de micro-ondes nocifs à notre santé. La Régie a le pouvoir de bloquer ce projet ou de bien l'encadrer afin d'en limiter les impacts négatifs.

Il est important de faire connaître votre opposition au projet des compteurs de lectures à distance électropolluants d'Hydro-Québec ! Refusez le gaspillage d'un milliard de dollars, les tarifs d'électricité plus élevés, une invasion dans votre vie privée et le risque d'être exposé plusieurs milliers de fois par jour aux micro-ondes émises par ces compteurs.

Envoyez un courriel à: secretariat@regie-energie.qc.ca en joignant la phrase suivante: Je demande à la Régie de l'énergie de refuser son autorisation à la réalisation du projet lecture à distance d'Hydro-Québec et d'écrire à Hydro-Québec pour un avis de non consentement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS À CE SUJET:

<http://www.cqlpe.ca/Regie.htm>

<http://www.cqlpe.ca/pdf/AvisNonConsentement.pdf>

Je suis une électrosensible qui connaît très bien les symptômes et la souffrance que vivent les gens atteints de ce handicap. De nombreuses personnes sont sensibles aux ondes du WI-FI et aux ondes électriques et ceci sans le savoir. Je désire simplement vous informer de cette problématique grave dont plusieurs se promènent d'un médecin à l'autre sans aucun apaisement de leur souffrance. Je vous invite à regarder ce court vidéo et lire les commentaires intéressants que j'ai écrits sur ce site :

<http://www.youtube.com/watch?v=gkVwrhLoh2I>

VOTRE SANTÉ ME TIENT À CŒUR !

Chantal Blais

Une magogoise électrosensible, inquiète pour sa santé, celle de ses proches et de tous les québécois !

De : Chantal Blais [mailto:calendula@cooptel.qc.ca]

Envoyé : 12 janvier 2012 01:47

À : Secrétariat

Cc : Hudon Jean - Coalition CQLPE; Vicki May Hamm

Objet : AVIS DE NON CONSENTEMENT D'UN COMPTEUR DE LECTURE À DISTANCE

Mad. Isabelle Courville, Présidente
Hydro-Québec Distribution
75, Boul René Lévesque ouest
Montréal, QC, H2Z 1A4

OBJET : avis de non consentement à l'installation de tout compteur de lecture à distance et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de ma consommation d'électricité.

Madame Courville,

Mon nom est Chantal Blais de Magog et je souffre d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques depuis plusieurs années. Chez moi je n'ai pas de four micro-ondes, ni de téléphone sans-fil, ni de cellulaire, ni d'ordinateur sans fil, ni de souris sans fil, ni aucun système WI-FI.

Toute cette technologie de sans fil émet des ondes nocives (micro-ondes) polluant l'air ou nous vivons d'irradiation électromagnétiques à hautes fréquences dangereuses et perturbent tout organisme vivant. Pour ma part, ceci m'occasionnent différents maux et douleurs : **acouphène, maux de tête, serremments de chaque côté de la tête, sensation de fourmis qui marchent sur la tête, sensation de brûlures sur le bout des oreilles et au visage, saignement de nez, crispation de la mâchoire, serrement de la cage thoracique, difficulté respiratoire, palpitation, fatigue extrême, bras et jambes lourdes, douleurs dans le cou et dans le dos, tremblement interne, nervosité extrême, anxiété, dépression, difficulté de concentration et incapacité de bien réfléchir...**

Ceci est mon avis de non consentement à l'installation chez moi d'un compteur de lecture à distance qui serait vraiment désastreux sur mon état de santé qui est déjà précaire à cause de mon hypersensibilité à cette pollution d'ondes nocives. Je vous avise que je désire conserver mon compteur actuel à aiguilles et roulette qui n'émet pas d'ondes nocives à la santé comparativement aux compteurs de lecture à distance.

Et j'ajoute que je refuse aussi pour toutes les raisons ci-dessous:

S'il s'avérait que soit installé à l'adresse indiquée ci-dessus un ou plusieurs de ces dispositifs, conçus notamment pour effectuer une surveillance continue de la consommation d'électricité, Hydro-Québec et cette compagnie seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement relativement à l'installation et à l'utilisation d'un tel appareil, ou de plusieurs, à ma résidence.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies. Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de

tous ses occupants. Un compteur 'intelligent', doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de ma (notre) propriété pour les motifs suivants :

1. Il permettrait d'identifier la signature de consommation électrique propre à chaque appareil électrique et ménager de cette résidence et enregistrerait à quels moments ils fonctionnent, ce qui constitue une forme d'invasion de la vie privée.
2. Il permettrait de surveiller en permanence les activités des résidents et leur présence sur les lieux, ce qui constituerait une violation de leur droit à la sécurité.
3. Il transmettrait des signaux sans fil qui pourraient être interceptés par des tiers inconnus non autorisés. Ces signaux pourraient être utilisés pour surveiller le comportement des résidents et leur présence sur les lieux, et ils pourraient aussi être utilisés par des criminels pour faciliter leurs activités criminelles contre les occupants.
4. Des données sur le profil des habitudes journalières des occupants sont récoltées, enregistrées et conservées en permanence dans des bases de données qui peuvent être accessibles à des tierces parties non autorisées ou non invitées, par les personnes qui en sont à l'origine, à connaître et à partager ces données privées.
5. Ceux qui ont accès aux banques de données recueillies par les compteurs 'intelligents' peuvent examiner un compte-rendu permanent des activités de cette résidence, et ainsi disposer d'un relevé très détaillé portant atteinte à la vie privée de ses occupants.
6. Ces bases de données peuvent tomber entre les mains de criminels, de maîtres chanteurs, d'individus piratant les communications sans fil, ou être partagées avec des agents de police, des employés d'Hydro-Québec et d'autres tiers non identifiés qui pourraient agir contre les intérêts des citoyens faisant l'objet de cette surveillance électronique.
7. Les compteurs 'intelligents' sont, par définition, des appareils de surveillance qui violent les lois fédérales et provinciales relatives à la mise sur écoute téléphonique en enregistrant et en conservant des données sur les activités privées et personnelles et sur les comportements individuels, sans le consentement et à l'insu des personnes ainsi surveillées.
8. Il est possible, par exemple, grâce à l'analyse de certaines données recueillies par les compteurs 'intelligents', pour des tierces parties non autorisées, de connaître à distance les conditions médicales d'une personne, ses activités sexuelles, sa localisation physique dans la maison, ses habitudes de vacances et diverses autres informations personnelles sur ses habitudes de vie.
9. Hydro-Québec n'a pas dévoilé de manière adéquate les capacités d'enregistrement et de transmission de ces compteurs 'intelligents', ni la quantité de données qui seront enregistrées, conservées et partagées, durant une période de temps indéterminée, et elle n'a pas expliqué les fins auxquelles tous ces renseignements seront utilisées, ni lesquels ne le seront pas.
10. Enfin, à la lumière des nombreux rapports scientifiques faisant état des multiples effets nocifs sur la santé humaine des micro-ondes pulsées de 910 MHz émanant de vos compteurs de modèles **FOCUS AXR-SD, CENTRON DE ITRON TYPE C1SR et ELSTER** émettent des micro-ondes reconnues comme possiblement cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé, et compte tenu des mesures effectuées par un expert compétent en octobre 2011 dans ce quartier et démontrant qu'ils « pulsent des émissions de champs électriques haute fréquence entre 1440 et

2880 fois par jour et même davantage » au lieu de seulement 6 fois par jour comme Hydro-Québec le prétend, et comme leur « densité de puissance émise en pointe mesurée à un mètre est en moyenne de 6712 mW/m² », ce qui dépasse de 671 % les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lesquelles tiennent compte des effets non-thermiques cumulatifs alors que le Code de sécurité 6 canadien ne tient compte que des effets thermiques, il est clair que les émissions de micro-ondes de vos compteurs excèdent les niveaux sécuritaires pour la santé humaine et animale, et constituent une grande source de pollution électromagnétique involontaire que vous n'êtes nullement en droit de nous imposer.

Par conséquent, je vous transmet par la présente un refus sans équivoque de tout consentement de ma part à ce qu'une installation ou une utilisation d'un compteur 'intelligent' soit effectuée sur ma résidence. Toute tentative d'y installer un tel appareil sera considérée comme une entrée non autorisée sur ma propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, et sera passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsable de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs 'intelligents' et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer mes activités sans avoir eu mon autorisation écrite préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possibles par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec, ainsi que par ses représentants et mandataires.

Je demande à recevoir une confirmation écrite m'assurant du respect de ce refus.

Merci de votre compréhension et de votre soutien,

Chantal Blais
84, rue St-Jude
Magog (secteur d'Omerville) Québec
J1X 5L2

C.C. Mad. La Mairesse de Magog, ses conseillers et La Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique